



Conseil économique
et social

Distr.
LIMITÉE

E/AC.51/1996/L.8/Add.23
4 septembre 1996
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMITÉ DU PROGRAMME ET DE LA COORDINATION
Trente-sixième session (Deuxième partie)
26 août-6 septembre 1996

PROJET DE RAPPORT

Additif

Rapporteur : M. Anatoliy T. OLIYNYK (Ukraine)

QUESTIONS RELATIVES AUX PROGRAMMES

Projet de plan à moyen terme pour la période 1998-2001

Programme 22. Réfugiés palestiniens

1. À sa 32e séance, tenue le 24 juin 1996, le Comité a examiné le programme 22 (Réfugiés palestiniens) du projet de plan à moyen terme pour la période 1998-2001.

Examen de la question

2. Les délégations ont appuyé ce programme et son application.

Conclusions et recommandations

3. Le Comité a recommandé à l'Assemblée générale d'approuver le programme 22 du projet de plan à moyen terme pour la période 1998-2001, une fois apportées les modifications suivantes :

a) Paragraphe 22.1 : Remplacer la dernière phrase par la suivante :

"L'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient apportera une aide d'urgence à la population bénéficiaire et répondra, dans la mesure des ressources disponibles, aux demandes pouvant émaner de l'Autorité palestinienne, des gouvernements hôtes et du Secrétaire général";

b) Paragraphe 22.5 : Dans la première phrase, supprimer les termes "l'ensemble de"; dans la dernière phrase, remplacer les termes "et attachera une

grande importance aux préparatifs du transfert" par "tout en préparant le transfert";

c) Paragraphe 22.6 : Ajouter la phrase suivante entre la deuxième et la troisième phrase :

"Comme par le passé également, il appuiera les activités de mise en valeur des ressources humaines, y compris en offrant aux réfugiés palestiniens une formation professionnelle et des bourses d'étude pour l'enseignement supérieur, dans la mesure des ressources disponibles";

d) Paragraphe 22.8 : Dans la quatrième phrase, ajouter les termes "le cas échéant" après les termes "transferts de poste".
